

ZONE: VC-5
Marge avant: 7,5
Marge latérale: 3,0
Marge arrière: 7,0

Document évolutif

Version	Date	Description
1	06-06-2025	Pour permis

CERTIFICAT D'IMPLANTATION



info@audetag.com  
 Téléphone: (450) 434-0206  
 Télécopieur: (450) 434-0192  
 569 boul. du Curé-Labelle,  
 Blainville (Québec) J7C 2H7

LÉGENDE

- Tige de fer posée en retrait le 30 mai 2025 (4)
- Bande d'espace naturel à préserver
- ~ Limite du déboisement projeté (25%) \* Élément projeté
- Cours d'eau (Position approximative) ☒ Puits projeté
- ☒ Milieu humide (Position approximative)
- Limite du littoral (Position approximative)
- Rive 10 m (Position approximative)
- 310 Étiquette d'élévation
- Courbe de niveau majeur équidistance 5 m
- Courbe de niveau mineur équidistance 1 m

LOT(S): **5 530 381**

CADASTRE: **CADASTRE DU QUÉBEC**

MUNICIPALITÉ: **RAWDON**

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: **MONTCALM**

Blainville, le 6 juin 2025

Vraie copie de l'original

*LP*

LOUIS-PHILIPPE CHRÉTIEN A.-G.

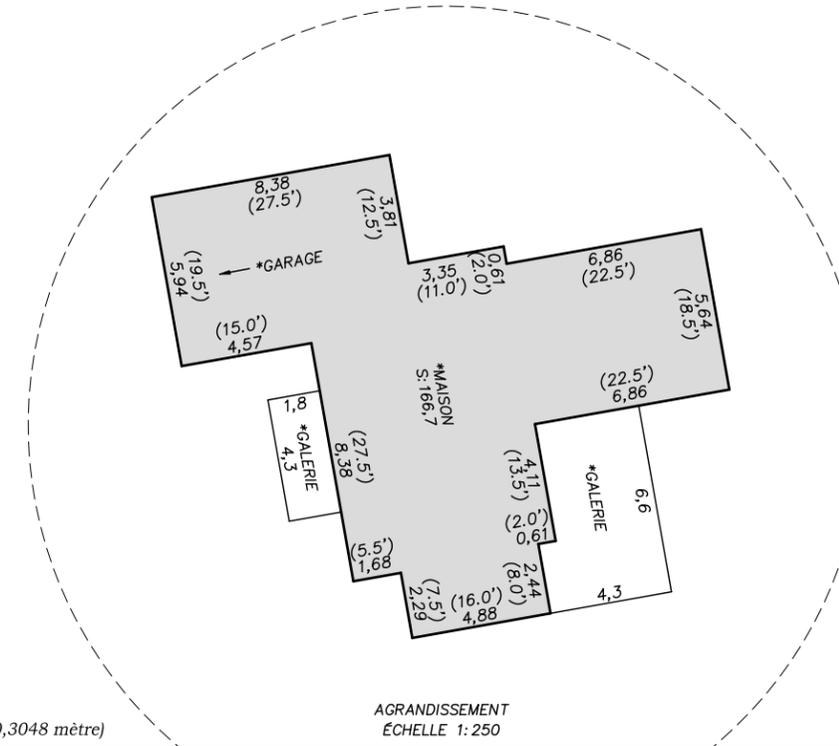
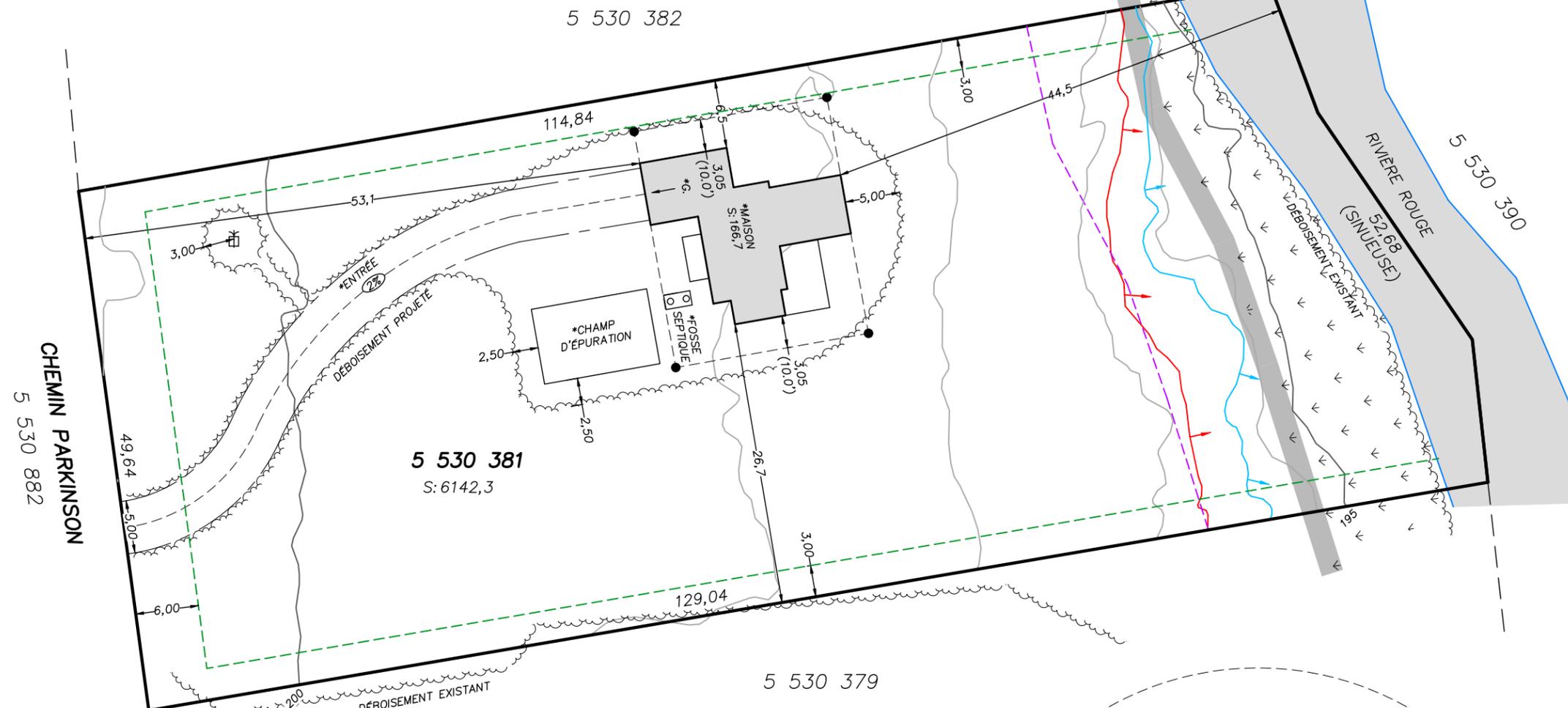
Date du levé : le 30 mai 2025

Échelle 1 : 500 SI

Dossier: **122804**

Mandat: **47926**

Minute: **187**



Cotes de crues (Municipalité de Rawdon - régl. zonage 2021-02 - Tableau 45)

Le bien-fonds est partiellement situé dans une zone inondable de grand courant : 196,20 mètres (élévation approximative)

Le bien-fonds est partiellement situé dans une zone inondable de faible courant: 196,70 mètres (élévation approximative)

**NOTES:**  
 Ce plan est préparé pour le bénéfice de KIM LANDREVILLE aux fins d'une demande de permis de construction.  
 Les tiges de fer placées ne peuvent pas être utilisées avant l'émission du certificat d'implantation.  
 Les autres éléments projetés proviennent des informations reçues de NEVEU-RIVEST reçus le 28 mai 2025.  
 Les courbes de niveau ont été traitées à partir de points provenant d'un levé LIDAR réalisé en 2020 (précision +/- 25 cm).  
 Les élévations sont en références au niveau moyen des mers (NMM). (CGVD28).  
 Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.  
 Le système de mesures utilisé sur ce plan est le système international d'unités (SI) (mètres), à l'exception des mesures indiquées entre parenthèses qui, provenant du plan de construction, sont dans le système impérial (pieds).  
 Les dimensions métriques de la maison ont été converties à partir des mesures provenant des plans de construction, reçus en date du 21 mai 2025. (1 pied = 0,3048 mètre)